

Le CCRPA permet :

- Un contact direct avec les personnes concernées par les politiques publiques
- Une co-construction entre administrations, associations et personnes accueillies
- Une réponse au cadre législatif demandant de prendre en compte la parole des personnes accueillies (loi 2002-2, SIAO, PDAHI, RSA....)
- Une évaluation des politiques publiques par les personnes concernées

Le CCRPA de Bourgogne est soutenu par la direction générale de la cohésion sociale.

Le CCRPA a pour objectif de **favoriser la prise en compte de la parole des personnes concernées par les situations de pauvreté** lors de l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques. De nombreuses rencontres ont déjà eu lieu sur le logement d'abord, le SIAO, l'accompagnement à la sortie...

Ces temps favorisant la gouvernance ont permis de co-produire des **constats et propositions** diffusés notamment au sein du Comité de pilotage de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et cohésion sociale sur le plan d'accompagnement de la stratégie du logement d'abord.

Cela a aussi permis aux représentants du CCRPA d'intervenir dans des groupes de réflexions, journées d'études...organisées par des fédérations d'associations, les services de l'Etat, des organismes de formation...

POUR QUI ?

Toutes les personnes qui souhaitent accéder à des informations et échanger sur les politiques publiques du secteur de la lutte contre les exclusions (personnes accueillies ou accompagnées, salariés/bénévoles des associations, représentants des fédérations du secteur etc. ...)

POUR QUOI ?

- **Un changement de regard**
- **De nouvelles rencontres, des échanges, l'accès à l'information**
- **Reprendre confiance en soi**
- **L'acquisition d'une meilleure organisation personnelle**
- **Citoyenneté, valorisation et engagement**
- **Un enrichissement personnel**
- **Une co-formation**

Pour en savoir plus sur le CCRPA:

vous pouvez consulter son blog
<http://ccrpaenbourgogne.hautetfort.com/>

ou <http://www.bourgogne.drjscs.gouv.fr/-CCRPA-.html>

Le fonctionnement du CCRPA

Le CCRPA est ouvert à toutes les personnes concernées par les politiques de lutte contre l'exclusion.

Il fonctionne avec une majorité de personnes accueillies.

Il se réunit tous les 3 mois mais si besoin il se laisse la possibilité de faire des CCRPA exceptionnels.

Les frais de déplacement et d'hébergement sont remboursés, le repas du midi est pris en charge par le CCRPA.

Il se déroule à Autun sur une journée car c'est une ville au centre de la Bourgogne.

Tous les thèmes sont votés par le CCRPA.

Il existe un groupe ressource/ de travail qui prépare l'ordre du jour et l'animation des CCRPA et qui travaillent sur les outils (blog, logo, fiche de présentation...).

Le langage est simple.

Il existe des élus CCRPA pour chaque département avec des suppléants.

Le CCRPA est doté d'un comité de pilotage régional constitué de membre du CCRPA et des différentes instances des services déconcentrés de l'Etat .



D'où vient le CCRPA?

Un CCPA national existe depuis 2010. A sa demande il a été créé des CCRPA régionaux pour être plus près des réalités territoriales, afin de :

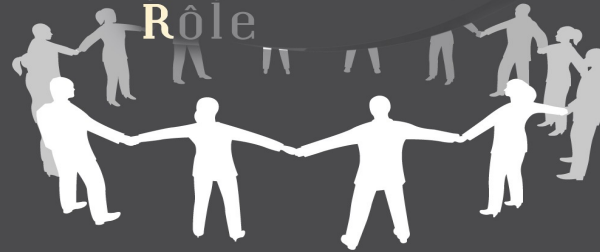
- diffuser, promouvoir, rendre accessible la **participation** ;
- impulser des **actions innovantes** ;
- participer aux **instances locales** ;
- apporter leurs compétences, analyses, expériences et la force de la **réflexion collective**.

Aujourd'hui il existe des CCRPA dans plus de 22 régions.

Dans l'avenir, les CCRPA souhaitent participer :

- aux **PDAHI**
- aux **Comités de pilotage régionaux SIAO**
- **Unités territoriales, Agences régionales de Santé...**

Parole
Acteur
Responsabilité
Tolérance
Insertion
Citoyen
Intégration
Place
Engagement
Rôle



Contacts en région:

FNARS Bourgogne
80 rue de Lyon
71000 Macon
03 86 21 36 36
bourgogne@fnars.org
Mathilde.dupré@fnars.org
ccrpa.bourgogne@gmail.com

Contacts CCPA national:

Katarzyna HALASA
khalasa@armedusalut.fr



**Le Conseil Consultatif Régional
des Personnes
Accueillies de Bourgogne
(CCRPA)**

**« Faire évoluer et évaluer
les politiques publiques
de lutte contre les exclusions
par l'ensemble des personnes
concernées par la pauvreté
pour permettre à chacun
d'être citoyen et d'exercer
sa responsabilité. »**

Mis à jour Février 2015